

Service émetteur : Service de Veille, d'Alerte et de Gestion des Urgences Sanitaires
Pôle de Veille et Sécurité Sanitaires

Affaire suivie par : Dr BRIATTE Jean-Michel

Tél. : 05 90 99 49 27
Fax : 05 90 99 49 24
Mail : ARS971-ALERTE@ars.sante.fr

Adresse :
Rue des archives
Bisdary
97113 GOURBEYRE

Réf. : N° 2805-2019/JMB/MRH

Gourbeyre, Le Mardi 28 Mai 2019

CERTIFICAT DE NON EPIDEMIE

Je soussigné, Docteur Jean-Michel BRIATTE, Médecin Inspecteur de Santé Publique de la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy certifie qu'il n'y a eu aucune épidémie de maladie contagieuse dans le département ni dans ces deux collectivités, conformément aux dispositions du Règlement Sanitaire International, durant les 15 jours précédant la date du présent certificat.

Le Médecin Inspecteur de Santé Publique

Dr. BRIATTE Jean-Michel
Médecin Inspecteur de Santé Publique
ARS Guadeloupe, Saint Martin,
Saint-Barthélemy
Docteur Jean-Michel BRIATTE

Emplacement réservé à l'entreprise de pompes funèbres :

Document établi pour permettre le transport à :

Ville :

Pays :

du corps de :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Date et lieu de décès :

Pour son inhumation au cimetière de :

Ville :

Pays :

Transfert effectué par l'entreprise de POMPES FUNEBRES :